

## 116

E 2001(E)1980/83/392  
[DoDiS-7717]

*Le Ministre de Suisse à Pékin, C. Rezzonico,  
au Chef du Département politique, M. Petitpierre*

L

Pékin, 21 septembre 1951

Le problème de la situation des ressortissants américains en Chine a fait l'objet d'une lettre que j'adressais, le 18 mai 1951, à la Division des Affaires politiques de votre Département<sup>1</sup>, et de notre échange récent de messages télégraphiques.

Depuis le jour où je vous ai saisi de la question, la situation a évolué. Il s'agissait, au départ, essentiellement de faciliter le retour dans leur pays aux citoyens des Etats-Unis qui rencontraient, dans l'obtention du visa de sortie nécessaire, les mêmes difficultés, en somme, que les ressortissants d'autres nations. Il m'avait semblé, dès lors, que mon premier souci devait être celui de m'occuper de mes compatriotes en instance de départ. Plusieurs d'entre eux ont pu, entretemps, quitter la Chine.

La détérioration constante des relations entre la Chine et les Etats-Unis d'Amérique, qui s'est accentuée au cours de ces derniers mois, a entraîné avec elle l'arrestation d'un nombre d'Américains inculpés, en général, de menées subversives et d'atteinte à la sécurité de l'Etat. Il ne m'appartient pas de porter un jugement sur la valeur de ces accusations. Pourtant, comme je l'écrivais le 21 août à la Division des Affaires politiques<sup>2</sup>, il m'a paru qu'en présence du traitement indigne infligé aux étrangers, le représentant de la Suisse, pays dans lequel le droit est strictement respecté et où la courtoisie internationale n'est pas un vain mot, ne pouvait pas demeurer indifférent. C'est dans cet esprit, dès lors, qu'au reçu de votre communication du 13 courant<sup>3</sup>, j'ai cru pouvoir prendre quelques initiatives que j'ai eu soin de maintenir dans les limites qui me sont permises, sans encourir le risque de diminuer mes moyens d'action en faveur des intérêts suisses.

Le 14 de ce mois, l'Ambassadeur de l'Union Indienne est venu me voir<sup>4</sup>. Il désirait, m'informait-il, me consulter au sujet d'une question dont il avait été saisi de la part de son Gouvernement. Le Sardar Panikkar me donna alors lecture d'un télégramme reçu de Delhi le matin même et qui était conçu à peu près dans les termes suivants: «Le Gouvernement des Etats-Unis d'Amérique sollicite nos bons offices en faveur de quarante de ses ressortissants en Chine, dont la liste, entre nos mains, vous parviendra par prochain courrier. L'Amérique a adressé la même requête à la Birmanie. L'Ambassa-

1. Non reproduite.

2. Cf. la lettre de C. Rezzonico à A. Zehnder, E 2001(E)1970/217/300.

3. Cf. le télégramme N° 102 de M. Petitpierre à C. Rezzonico du 13 septembre 1951. Non reproduit.

4. Cf. la Note d'audience – conversation avec l'Ambassadeur de l'Inde à Pékin le 14 septembre 1951, annexée à cette lettre. Non reproduite.

deur de Birmanie nous demande notre avis et, avant de répondre, nous désirons connaître le vôtre. Il s'agirait de communiquer au Gouvernement chinois les noms des Américains en question, d'obtenir des informations sur les motifs qui ont conduit à leur arrestation, d'apprendre quand les procès seront ouverts et s'il leur sera donné la possibilité de se défendre. Il s'agit, en somme, d'une démarche analogue à celle que vous avez entreprise en faveur de ressortissants italiens<sup>5</sup>.»

Vous relèverez, comme moi, que la démarche américaine à la Nouvelle Delhi n'est pas tout à fait la même que celle dont s'est acquitté Mr. Patterson et qui visait à la libération de ses compatriotes. De plus, le Gouvernement hindou ne paraît pas avoir été informé des démarches parallèles entreprises ailleurs qu'en Birmanie.

J'ai donc, à mon tour, mis l'Ambassadeur au courant de la question que vous aviez bien voulu me poser et, après un long échange de vues, nous avons décidé de faire connaître à nos autres collègues le projet que nous avons formé de consulter l'Ambassadeur de l'URSS, doyen du Corps diplomatique, et de l'engager, si possible, à renouveler, cette fois en faveur des seuls Américains, la démarche qu'il avait entreprise il y a quelque temps au sujet du traitement des étrangers en Chine et dont je vous ai entretenu dans ma correspondance antérieure<sup>6</sup>.

M. Panikkar s'est occupé des Asiatiques et, par l'Ambassadeur de Suède<sup>7</sup>, j'ai touché le Ministre du Danemark et le Chargé d'Affaires de Norvège, étant donné que je n'avais pas le temps de les voir; je tenais, en effet, à connaître aussi la réaction de mon collègue britannique, au jugement duquel j'attache beaucoup de poids. D'ailleurs, en sa qualité de représentant des intérêts américains en Chine il devait, me semblait-il, avoir été mis au courant par le *Foreign Office*.

La communication télégraphique qu'avait reçue de Stockholm l'Ambassadeur de Suède, n'était qu'une information. Son gouvernement relatait très brièvement une conversation que M. Undén avait eue avec l'Ambassadeur des Etats-Unis, au cours de laquelle le Ministre des Affaires étrangères avait mis son visiteur au courant des entretiens que M. Söderblom avait déjà eus, à Pékin, à propos de la situation difficile faite à certains étrangers. Mon collègue estimait donc qu'il n'avait pas à intervenir. Néanmoins, il était entièrement d'accord de se joindre à la démarche que le Sardar Panikkar et le soussigné nous propositions d'entreprendre auprès de l'Ambassadeur de l'URSS.

Le Ministre du Danemark n'a reçu aucune instruction de son gouvernement. Le Chargé d'Affaires de Norvège, en revanche, avait été mis au courant de la demande de bons offices adressée à son Ministre des Affaires étrangères. M. Koren, lui aussi, approuvait le projet de saisir de la question le représentant de l'URSS.

5. *A propos de la situation des ressortissants italiens, cf. E 2001(E)1970/217/300.*

6. *Sur cet aspect, cf. les lettres de C. Rezzonico à la Division des Affaires politiques du DPF du 11, 19 juillet et 14 août 1951, ibid.*

7. *Cf. la Note d'audience – conversation avec l'Ambassadeur de Suède à Pékin le 15 septembre 1951, annexée à cette lettre. Non reproduite.*

Mon collègue britannique était au courant de l'affaire<sup>8</sup>. Le *Foreign Office* l'avait consulté sur l'opportunité de donner suite à une requête présentée par l'Ambassadeur des Etats-Unis, tendant à ce que le Gouvernement britannique appuie, par la voix de ses représentants dans les capitales entrant en ligne de compte, la démarche américaine. Estimant que nous avions tous fait un effort en faveur des intérêts de la communauté étrangère en Chine, Mr. Lamb a répondu qu'il ne lui paraissait pas souhaitable que la Grande-Bretagne parût vouloir exercer une pression sur les pays intéressés. Le Chargé d'Affaires britannique approuvait, lui aussi, l'idée d'une consultation de M. Roschin.

Le 18 septembre, à 10 h du matin, M. Panikkar et moi-même entretenions de l'affaire l'Ambassadeur de Russie<sup>9</sup>. Il n'avait reçu aucune information de Moscou (voudriez-vous me permettre de demander à vos services de considérer ce détail comme confidentiel). Il n'en a pas moins décidé, sans la moindre hésitation, de donner suite à notre suggestion et de reprendre dès que possible, c'est-à-dire dans le courant de ces tout prochains jours, la discussion du problème des étrangers et notamment celui des Américains, en informant de notre démarche le Premier Ministre de la République Populaire. Il a ajouté, à titre strictement confidentiel également, qu'il demanderait à Chou En-lai s'il voyait quelque objection à ce qu'il (l'Ambassadeur) discutât la question avec le Ministre de la sécurité publique. J'ai toutes raisons de croire que l'Ambassadeur Roschin tiendra ses promesses.

Ainsi, le Sardar Panikkar et moi-même avons fait tout notre possible pour venir en aide à des malheureux parmi lesquels nous avons, lui, mes collaborateurs et moi, des connaissances personnelles. J'espère beaucoup n'avoir pas, en agissant rapidement et sans attendre des instructions ultérieures de votre part, dépassé vos intentions.

Quant à la démarche américaine, il me semble qu'il aurait été difficile de choisir un moment plus inopportun pour l'entreprendre. On en est à se demander si Washington ne se rend pas compte du fait que la Conférence de San Francisco et la signature du traité de paix avec le Japon ne sont pas des événements susceptibles d'éveiller de la sympathie dans le cœur des Chinois à l'égard de leurs «hôtes» américains. De plus, j'aimerais me permettre de dire que cette démarche a été fort mal préparée, pour autant qu'elle l'ait été. Les missions diplomatiques des Pays-Bas, de la Grande-Bretagne et de la Norvège ne sont pas encore «reconnues»<sup>10</sup>. Les chefs de poste n'ont de rapports qu'avec le service du Protocole des Affaires étrangères, donc des possibilités très limitées de se faire entendre. Le Chargé d'Affaires du Pakistan –

---

8. Il s'agit de Lionel Lamb, cf. la Note d'audience – conversation avec le Ministre [*en fait chargé d'Affaires*] Lamb, représentant britannique, le 17 septembre 1951, *annexée à cette lettre. Non reproduite.*

9. Cf. la Note d'audience – conversation avec l'Ambassadeur de l'URSS à Pékin le 18 septembre 1951, *annexée à cette lettre. Non reproduite.*

10. Les négociations en vue de l'établissement des relations diplomatiques entre ces pays et la République populaire de Chine aboutissent en 1954. Par conséquent, les autorités chinoises ne reconnaissent pas aux missions diplomatiques de ces pays à Pékin les compétences traditionnelles des missions diplomatiques.

que son gouvernement met au courant par courrier diplomatique, qui n'est pas encore arrivé – a lui-même de gros soucis que lui cause l'arrestation survenue, il y a bientôt un an à Kashgar, d'agents consulaires pakistanis qu'il n'arrive pas à faire libérer. Mon collègue indonésien se débat dans les difficultés que lui cause le différend sino-indonésien soulevé par le refoulement de seize fonctionnaires diplomatiques et consulaires chinois à leur arrivée à Djakarta. (J'ai tenu au courant de la question votre Division politique)<sup>11</sup>. Enfin, l'Ambassadeur de Birmanie était en route pour rejoindre son poste au moment où le Département d'Etat sollicitait l'aide du Gouvernement birman. On ne pouvait guère s'attendre à ce que le nouvel Ambassadeur inaugurât son activité par une démarche en faveur de l'Amérique. Enfin, un assaut, s'il avait été possible, comme celui qu'envisageait le Gouvernement américain, suivant par surcroît de très près les démarches «concertées» que nous avons entreprises en rapport avec l'initiative du Gouvernement britannique, n'aurait eu aucune chance de succès<sup>12</sup>.

Vous aurez sans doute été surpris de l'accent que j'ai mis sur la question de l'information de l'opinion publique par les soins du Gouvernement américain. N'y voyez pas un excès de modestie de notre part. Mes collègues ont tous eu la même réaction que moi et, plus que le soussigné encore, ils semblent craindre les remous qu'une «mobilisation» du Corps diplomatique étranger en Chine à des fins de propagande politique pourrait déchaîner.

Je me permets de joindre au présent rapport les notes d'audiences que j'ai rédigées immédiatement après chacune des conversations que j'ai eues. Elles étaient destinées à mon usage personnel, de là leur style peu administratif. Si vous avez le temps de les parcourir, elles vous fourniront peut-être sur la démarche qui fait l'objet de la présente lettre et des questions connexes, des détails complémentaires utiles.

P. S.: Mon collègue britannique vient de me communiquer le texte du télégramme adressé par le Gouvernement américain à ses représentants diplomatiques dans diverses capitales. Ce document étant de nature à vous intéresser, je vous le transmets sous ce pli, accompagné de sa traduction en français<sup>13</sup>.

---

11. *Non retrouvé.*

12. *Cf. la lettre de C. Rezzonico à A. Zehnder du 13 août 1951, E 2001(E)1970/217/300 (DoDiS-7716).*

13. *Non reproduit.*